



Le 17 janvier 2012

M. James Rajotte, député  
Président, Comité permanent des finances  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

L'étude menée par le Comité permanent des finances sur les dons de bienfaisance et les incitatifs fiscaux arrive à point nommé, à un moment crucial où les gouvernements de tous les paliers s'efforcent d'équilibrer leurs budgets et les organismes de bienfaisance cherchent à renforcer, voire à remanier, leur modèle d'affaires. La Professional Association of Canadian Theatres (PACT) se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de contribuer à cette étude.

La PACT représente plus de 130 compagnies théâtrales professionnelles au Canada anglais, dont la plupart sont des organismes de bienfaisance. Par l'entremise de ses compagnies théâtrales membres, l'association offre des services aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Nous faisons partie de la **Performing Arts Alliance** et d'**Imagine Canada**, deux organismes ayant présenté des mémoires au comité. Par la présente, nous souhaitons exprimer, nous aussi, notre appui à l'idée d'établir un « crédit d'impôt extensible », qui constitue la principale recommandation formulée par la Performing Arts Alliance et Imagine Canada. Nous présenterons également cette question dans le contexte du secteur théâtral canadien.

#### **Recommandation principale**

La PACT appuie la mise en œuvre d'un « crédit d'impôt extensible », une mesure qui permettrait d'accroître encore de 10 p. 100 le crédit d'impôt fédéral pour les dons de bienfaisance sur tous les nouveaux dons d'au plus 10 000 \$ afin d'encourager les Canadiens à faire plus de dons aux œuvres de bienfaisance. (La PACT avait inclus cette mesure dans son mémoire présenté à l'occasion des consultations prébudgétaires.)

## Le crédit d'impôt extensible et ses répercussions éventuelles sur le secteur théâtral du Canada

L'intérêt marqué des Canadiens pour les arts du spectacle est un fait bien établi. En 2008, plus de 13,7 millions de Canadiens ont assisté à des spectacles d'art<sup>1</sup>. Dans le même ordre d'idées, les Canadiens aident considérablement ce secteur grâce à des dons de bienfaisance et à l'achat de billets.

- Les ventes de billets comptent pour environ la moitié du revenu total;
- Les dons représentent le quart de l'aide financière.

Les investissements effectués par les gouvernements de tous les ordres et par d'autres sources représentent l'autre quart de l'appui. Le soutien public, grâce à des mécanismes tels que le Conseil des Arts du Canada, joue un rôle vital et important dans l'excellence artistique et l'exploitation des théâtres canadiens. Nos membres ne le tiennent jamais pour acquis.

Or, la croissance relativement stagnante des dons canadiens (et le marché de plus en plus difficile pour la vente de billets) suscite des préoccupations.

Même si nous reconnaissons que les gouvernements doivent faire preuve de prudence dans leurs dépenses, tout porte à croire que les contraintes financières risquent de nuire aux investissements publics dans le domaine du théâtre.

Le crédit d'impôt « extensible » proposé permettra de stimuler les dons faits par les Canadiens, ce qui compensera le financement public réduit et les marchés imprévisibles. Tant le secteur théâtral que les collectivités canadiennes en général en profiteront.

- Le crédit d'impôt « extensible » proposé incitera les donateurs à être un peu plus généreux, augmentant ainsi les dons destinés au secteur caritatif dans son ensemble, y compris, comme nous le prévoyons, au secteur théâtral. Depuis toujours, les organismes voués aux arts, comme les théâtres, tirent profit des mesures incitatives supplémentaires, comme le programme de subvention de contrepartie du ministère du Patrimoine canadien. Nos membres peuvent s'attendre au même résultat grâce à ce type d'initiative.
- Par ailleurs, le crédit d'impôt « extensible » proposé encouragera les Canadiens qui n'ont jamais fait de dons de bienfaisance à le faire. Comme les théâtres cherchent à accroître leurs sources de dons, cette mesure incitative leur permettrait d'être tournés vers l'extérieur et d'aider les Canadiens à accroître leur « prise en charge » des biens communautaires comme les théâtres.

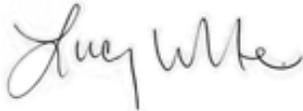
- Étant donné que le crédit d'impôt extensible s'adresse aux gens à moyen revenu, cette recommandation amènerait un plus grand nombre de Canadiens à participer aux organisations et aux œuvres de bienfaisance qui jouent un rôle vital dans le renforcement de leur collectivité.

Comme le mentionne Imagine Canada dans son mémoire, un dialogue plus vivant et intense entre les organismes de bienfaisance et les Canadiens améliorera davantage la reddition de comptes et renforcera les collectivités.

Les politiques et les mesures adoptées par le gouvernement du Canada en ce qui concerne ces incitatifs sont essentielles à la santé et à la viabilité de notre secteur. Vos recommandations présentent le potentiel de resserrer considérablement le lien entre les Canadiens et les biens communautaires, comme les théâtres, qui contribuent à la force et à la santé de nos collectivités.

Nous avons hâte de suivre le travail du Comité permanent des finances sur les dons de bienfaisance et les incitatifs fiscaux.

En vous remerciant d'avance de tenir de compte de notre recommandation, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lucy White  
Directrice exécutive

c.c. Honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien  
Paul Calandra, secrétaire parlementaire au ministre du Patrimoine canadien

---

<sup>1</sup> Hill Strategies. *Finances of Performing Arts Organizations, 2006-2007* (novembre 2008).